



Pas de poils, pas de plumes, pas de nageoires !

Mise à jour de l'avis
sur la présence
d'animaux en
service de garde
Janvier 2005

Québec 



Pas de poils, pas de plumes, pas de nageoires !

Mise à jour de l'avis
sur la présence
d'animaux en
service de garde
Janvier 2005

Ce document a été rédigé par le Comité de prévention des infections dans les services de garde à l'enfance du Québec du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Production : Direction des communications
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
Révision linguistique : Virginie Rompré
Graphisme : R.Design inc.

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
600, rue Fullum, Montréal (Québec) H2K 4S7
425, rue Saint-Amable, Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone :
Région de Québec : (418) 643-4721
Ailleurs au Québec : 1 888 643-4721
Internet : www.messf.gouv.qc.ca

ISBN : 2-550-43116-2
Dépôt légal : Janvier 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Gouvernement du Québec

Table des matières

1. Introduction	5
2. Problématique	5
3. Contexte actuel	6
4. Règlements	7
5. Risques pour la santé	8
5.1. Risque d'allergie	8
5.2. Risque d'infection	10
5.2.1. Zoonoses transmises par voie fécale-orale	11
5.2.1.1. Maladies entériques	11
5.2.1.2. Toxocarose et toxoplasmose	13
5.2.2. Zoonoses transmises par contact cutané	14
5.2.3. Zoonoses transmises par inhalation	15
5.2.4. Zoonoses transmises par griffure ou par morsure	15
5.2.5. Nuisances	16
5.3. Blessures	16

6. Soins de l'animal	17
7. Recommandations	18
8. Conclusion	20
Bibliographie	21

Introduction

Le présent avis donne suite aux demandes adressées au Comité de prévention des infections dans les services de garde à l'enfance du Québec (CPISGÉQ) au sujet de la présence d'animaux, incluant les poissons, en service de garde. Le sujet sera abordé dans son ensemble afin de mieux répondre aux questions relatives à la santé des enfants et des adultes se trouvant dans ce milieu en présence d'animaux domestiques, et ce, que ce soit de façon temporaire ou permanente.

1

Problématique

L'être humain et l'animal retirent des avantages et subissent des inconvénients de leurs contacts. En effet, on reconnaît que prendre soin d'un animal peut diminuer le stress ou la solitude, favoriser les contacts avec l'entourage ou encore permettre certains apprentissages chez les enfants. La présence d'un animal peut notamment aider un enfant hospitalisé à supporter sa maladie et les traitements qu'il doit subir, et réduire l'anxiété due à l'hospitalisation. L'animal, quant à lui, peut bénéficier des bons soins et de l'affection de ses maîtres.

Au chapitre des inconvénients, il y a les risques auxquels sont exposées les personnes en contact avec des animaux, dont le risque d'allergie, d'infection ou de blessure. Par ailleurs, dans certains cas, l'être humain, sciemment ou non, met en danger la santé de l'animal. La nature et la gravité de ces risques pour la santé de l'être humain (ou de l'animal) varient selon l'espèce.

2

3

Contexte actuel

De façon générale, avoir un animal domestique à la maison est accepté par la société tant que les soins appropriés lui sont donnés et que les risques associés à sa présence sont réduits (choix de l'espèce, mesures d'hygiène).

Le plus souvent, la décision d'adopter un animal est une décision individuelle dont les conséquences n'affectent que son propriétaire et ses proches. Par contre, la décision d'avoir un animal en milieu de garde n'est pas une décision individuelle. Ces organisations offrent un service collectif, et leurs décisions doivent tenir compte de la santé de tous. Les caractéristiques de la population desservie par les services de garde en ce qui concerne l'âge, les habitudes d'hygiène, le nombre de personnes impliquées, la fréquence de certains problèmes de santé (allergie, asthme) et d'autres facteurs motivent le CPISGEQ à émettre des recommandations spéciales pour les services de garde.

Bien que l'expertise de notre comité touche plus particulièrement le domaine des maladies infectieuses, afin de mieux répondre à la question « Devrait-on permettre la présence permanente ou occasionnelle d'animaux en service de garde? », l'analyse englobera le cadre légal et les principaux risques (allergie, infection, blessure).

Règlements



Le Règlement sur les centres de la petite enfance (article 78) stipule : « Le titulaire d'un permis de centre ne doit pas permettre la présence d'animaux dans les installations où sont reçus les enfants. »

Il en est de même dans le Règlement sur les garderies (article 30) : « Le titulaire d'un permis de garderie ne doit pas permettre la présence d'animaux dans la garderie. »

Ici, le terme *animaux* inclut les poissons.

Les services de garde en milieu familial ne sont pas visés par cette exigence réglementaire. Toutefois, le Comité de prévention des infections dans les services de garde à l'enfance du Québec considère que les responsables de tels services doivent aussi être informés des risques encourus par les enfants exposés à la présence d'animaux. D'ailleurs, d'un point de vue de santé publique, ce Comité considère qu'il serait même préférable que ces milieux n'aient pas d'animaux à la maison.

5

Risques pour la santé

5.1. Risque d'allergie

Dans la population, le risque de présenter une allergie de quelque type que ce soit est d'environ 20%. Le pourcentage d'enfants âgés de moins de 4 ans présentant une allergie aux chats et aux chiens est de 12%. La prévalence de l'asthme chez les enfants est de l'ordre de 5 à 8%.

La rhinite allergique touche près d'un adulte canadien sur dix et, chez ces personnes, l'allergie aux animaux est fréquente. On a démontré que 30% des sujets souffrant de rhinite allergique et 75% des sujets asthmatiques présentaient une allergie aux animaux. De plus, les personnes qui ne sont pas encore allergiques aux animaux peuvent le devenir.

L'allergie représente le plus grand risque pour la santé que court la personne en contact avec des animaux. Les particules allergènes protéiques (pellicules, salive, poils, plumes) venant des animaux sont facilement inhalées. Elles peuvent ainsi atteindre les bronches et donner de l'asthme. Ce trouble des bronches peut prendre des années à se résorber, même après que la personne a cessé d'être en contact avec des animaux. Si l'exposition a été prolongée, l'atteinte bronchique peut devenir chronique et persistante.

La présence d'animaux peut aussi sensibiliser des personnes qui n'étaient pas connues comme allergiques. Il y a donc un risque pour les enfants et les adultes. L'asthme allergique dû aux animaux est actuellement reconnu comme une maladie professionnelle par la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Plusieurs personnes chez qui le diagnostic d'asthme professionnel a été porté ont dû réorienter leur carrière (vétérinaires, techniciens de laboratoire travaillant avec des animaux, infirmières travaillant dans des centres gériatriques où la zoothérapie avait été implantée).

Pour présenter des symptômes d'allergie aux animaux, il n'est pas absolument nécessaire d'avoir un contact direct avec eux. Des allergènes en circulation dans l'air ambiant sont suffisants pour déclencher des symptômes. Les enfants allergiques doivent donc absolument être dispensés des activités impliquant des animaux.

Les pellicules, la salive et, à un moindre degré, les poils et les plumes de l'animal sont responsables de l'allergie. Elle peut se manifester par de l'asthme, une rhinite, une blépharo-conjonctivite (rougeur et enflure de l'œil), de l'urticaire. Les animaux en cause sont le plus souvent le chat, mais aussi le chien, le cheval, les animaux de la ferme, le hamster, le lapin, les oiseaux (perruches, pinsons). Les petits rongeurs sont beaucoup plus allergènes qu'on le croit. Le potentiel allergique d'un animal n'est pas nécessairement relié à sa taille. Environ 5% de la population serait allergique aux pellicules d'animaux.

L'exposition fréquente à des excréments de perruches ou de perroquets peut être la cause d'affections pulmonaires très peu symptomatiques, évoluant à bas bruit et simulant l'asthme. Être exposé quotidiennement à un ou deux oiseaux (perruche, perroquet, tourterelle, pigeon) est suffisant pour contracter ce type d'affection.

Parmi les araignées, la tarentule peut être très allergène pour l'être humain. Lorsqu'elle est dérangée, la tarentule se défend en arrachant ses poils, qui ont un potentiel allergène, et les lance à son agresseur.

Les experts recommandent aux personnes allergiques ou asthmatiques de se tenir loin des animaux à fourrure et à plumes, même si elles n'ont pas d'allergie connue aux animaux. **Il n'existe pas d'animaux auxquels on ne peut être allergique. Cette idée est véhiculée à tort.**



Les journaux ont récemment rapporté une étude médicale qui laissait croire que l'exposition des jeunes enfants aux chiens et aux chats réduirait le risque d'allergie. Cette étude a été très critiquée par les experts du domaine et concernait des enfants qui étaient exposés à deux animaux ou plus (chiens ou chats) dans leur première année de vie. Les conclusions de l'étude ne peuvent pas être appliquées au milieu des services de garde.

En conclusion, étant donné que l'asthme et l'allergie sont des problèmes fréquents, qu'il est hautement probable qu'un enfant ou un travailleur du service de garde en souffre actuellement ou dans l'avenir, et vu l'aspect dynamique du problème de même que le caractère collectif des services de garde, le CPISGEQ est d'avis que la présence d'animaux n'est pas recommandable dans les services de garde.

5.2. Risque d'infection

Plus de cent maladies animales peuvent être transmises à l'homme (zoonoses) par les animaux domestiques. Dans plusieurs cas, le risque est faible ou méconnu, dans d'autres cas, il est évident et important.

L'apparition d'une zoonose transmise par les animaux domestiques est fonction de nombreux facteurs, incluant la présence de la maladie chez l'animal, le mode de transmission de l'animal à l'homme, les comportements des gens avec les animaux et l'existence de mesures permettant de prévenir la transmission.

Le risque de contracter certaines zoonoses (en particulier celles transmises par voie fécale-orale) est plus élevé chez les jeunes enfants à cause du type de contact qu'ils ont avec les animaux et de leur difficulté à appliquer les mesures d'hygiène de base.

Plusieurs maladies transmises de l'animal à l'humain n'affectent pas ou affectent peu l'animal, qui peut être asymptomatique mais transmettre tout de même la maladie.

Nous traiterons ici des zoonoses transmises par des animaux domestiques selon leur mode de transmission (voie fécale-orale, par contact cutané, par inhalation, par morsure ou griffure), notamment de celles qui présentent un risque soit par leur fréquence ou leur gravité, soit parce qu'elles ont été signalées au Québec.

5.2.1. Zoonoses transmises par voie fécale-orale

Certains micro-organismes peuvent se retrouver dans les selles d'animaux qui, le plus souvent, sont asymptomatiques, et être à la source de maladies chez l'homme. Ces maladies sont les **maladies entériques**, la **toxocarose** et la **toxoplasmose**.

5.2.1.1. Maladies entériques

Il s'agit des quatre maladies causées par des bactéries, soit la **salmonellose**, la **campylobactériose**, l'infection à ***Escherichia coli***, la **yersiniose**, et d'une maladie causée par un parasite, la **giardiase**. Elles se manifestent par des symptômes digestifs comme la diarrhée ou des douleurs abdominales, par des symptômes généraux comme la fièvre, et par un trouble de l'état général. Elles peuvent aussi passer inaperçues.

■ Salmonellose

La salmonellose est probablement la zoonose reliée aux animaux domestiques la plus importante. Le risque est surtout associé aux contacts avec les tortues. Selon certaines études, jusqu'à 85% des tortues excrètent la bactérie *Salmonella*.

On a constaté à plusieurs reprises et dans diverses régions que plus de la moitié des échantillons d'eau d'aquariums de tortues à oreilles rouges (tortues les plus populaires) provenant d'animaleries contenaient la bactérie *Salmonella*. Le risque de contracter une salmonellose à la suite de contacts avec des tortues est bien reconnu, et ce, surtout chez les enfants. Aux États-Unis, on a démontré que jusqu'à 14% des cas de salmonellose chez les humains pourraient être imputables à

des tortues domestiques. **La plupart de ces cas sont survenus chez de jeunes enfants, à la suite de contacts avec des tortues ou avec l'eau de leur aquarium.**

Les salmonelles se retrouvent aussi chez d'autres animaux; elles contaminent jusqu'à 10% des chiens et 50% des oiseaux. La salmonellose sévit actuellement chez le sizerin flammé au Québec et chez le moineau en Nouvelle-Zélande. **Il serait donc risqué d'avoir une mangeoire pour oiseaux sur le terrain de jeu d'un service de garde, puisque les enfants pourraient être en contact avec des excréments contaminés.**

La bactérie *Salmonella* peut aussi se retrouver chez les reptiles, la salamandre, le chat, les petits rongeurs, le furet et les poissons. Le risque de transmission à partir du chien, du chat et des rongeurs est faible. Récemment, le ministère de la Santé et des Services sociaux, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a mis en évidence la présence de salmonelles dans l'eau d'arrivage de poissons importés. **Plusieurs personnes ont contracté la salmonellose, vraisemblablement par contact avec des aquariums dont l'eau était infectée.** Lorsque l'eau d'un aquarium est contaminée par des salmonelles, toute personne qui touche à l'eau risque d'être infectée.

■ Campylobactériose

La bactérie *Campylobacter* peut se retrouver chez le chien (en particulier le chiot), le chat (en particulier le chaton), les petits rongeurs et les oiseaux. Bien qu'on ait observé des états asymptomatiques, les chats et les chiens atteints ont habituellement une diarrhée transitoire. La maladie est assez fréquente chez les humains. **Des cas sont survenus chez des enfants à la suite de contacts avec des animaux lors d'une visite à la ferme.**

■ *Escherichia coli*

Une série d'infections à *Escherichia Coli* O157 : H7 (maladie du hamburger) a récemment eu pour origine une **visite à un zoo**. Les chèvres et les moutons du zoo ont probablement été à la source de cette infection.

■ Yersiniose

La bactérie *Yersinia* est relativement fréquente chez les oiseaux et les rongeurs. On a rapporté des cas de la maladie chez des enfants d'âge scolaire qui avaient **manipulé des lapins** dans un laboratoire de biologie.

■ Giardiase

La giardiase est causée par un parasite, le *Giardia lamblia*. Elle est une des maladies entériques les plus fréquentes en milieu de garde. Elle se transmet la plupart du temps d'une personne à l'autre. Bien que les chiens puissent être infestés par le *Giardia*, le mode de transmission de l'animal à l'humain n'est pas bien connu.

5.2.1.2. Toxocarose et toxoplasmose

La toxocarose et la toxoplasmose sont deux maladies qui peuvent aussi être transmises à l'homme par contact avec les selles d'animaux infectés.

■ Toxocarose

Souvent asymptomatique, la toxocarose peut se manifester par de la fièvre, de l'anémie, de la toux, de l'anorexie, une perte de poids et une atteinte oculaire. Elle est causée par des vers ronds présents chez les chiens ou les chats. Ces derniers (en particulier leurs petits) sont infestés respectivement par *Toxocara canis* et *Toxocara cati*. Ils peuvent transmettre l'infestation aux humains par l'intermédiaire

du sol contaminé par leurs selles. Environ 15% des chiens adultes en bonne santé excrètent les œufs de *Toxocara* dans leurs selles. Une étude a démontré qu'entre 10 et 50% des chiens de la région de Montréal étaient infestés. Les œufs de *Toxocara* peuvent se retrouver dans le sol ou le sable, et l'infection humaine est secondaire à l'ingestion de ces œufs. **Les jeunes enfants risquent d'être exposés lorsqu'ils jouent dans un carré de sable.** Une étude récente menée au Québec a révélé la présence de *Toxocara* dans des prélèvements provenant de carrés de sable et de terre de terrains de jeu des services de garde.

■ Toxoplasmose

La toxoplasmose est une infection causée par un parasite. Elle est le plus souvent asymptomatique, mais peut se manifester par des symptômes semblables à ceux de la mononucléose. **Une infection survenant au cours de la grossesse peut entraîner chez le fœtus, des anomalies congénitales comme des problèmes visuels ou le retard mental.**

Les chats peuvent être infestés par *Toxoplasma gondii* et excréter le kyste du parasite dans leurs selles. L'infection humaine est habituellement secondaire à l'ingestion de kystes ou à une transmission transplacentaire. Une étude menée au Québec en 1973 a montré que **près de 50% de la population avait déjà eu une infection.**

5.2.2. Zoonoses transmises par contact cutané

Le *Tinea capitis* et le *Tinea corporis* sont des infections fongiques bénignes et relativement fréquentes qui peuvent se contracter à la suite de contacts avec des chiens ou des chats symptomatiques ou non. Relativement fréquentes chez l'homme, ces infections sont associées à l'animal dans 10 à 30% des cas.

Des cas d'infection cutanée causée par *Mycobacterium marinum* ont été signalés chez des gens ayant été en contact avec de l'eau d'aquarium domestique, dont quatre cas dans la région de Québec.

On rapporte dans la littérature médicale qu'un chat utilisé en zoothérapie dans une unité de soins pour personnes âgées a déjà été à l'origine d'une épidémie causée par une bactérie résistante aux antibiotiques.

5.2.3. Zoonoses transmises par inhalation

La psittacose est une infection transmise à l'homme par les oiseaux, qui excrètent le micro-organisme dans leurs selles et leurs sécrétions des voies respiratoires. Les perroquets, les perruches et les pigeons sont les porteurs les plus communs. L'oiseau présente le plus souvent des symptômes (diarrhée, conjonctivite, pneumonie, plumes ébouriffées), mais peut aussi paraître en bonne santé.

L'humain contracte l'infection par l'inhalation de sécrétions ou de gouttelettes infectées provenant de l'oiseau. Au Québec, quelques cas de psittacose humaine sont signalés chaque année. Chez les humains, la maladie se manifeste le plus souvent par des symptômes respiratoires, mais pas exclusivement (toux, douleur thoracique, fièvre, malaises, maux de tête).

À leur entrée au pays, les oiseaux sont mis en quarantaine et traités avec des antibiotiques avant d'être vendus. On sait cependant que le traitement n'est pas totalement efficace.

5.2.4. Zoonoses transmises par griffure ou par morsure

La maladie de la griffure du chat est une maladie bactérienne causée par la griffure d'un chat, habituellement un chaton. Il s'agit d'une maladie bénigne se manifestant habituellement par une enflure des ganglions.

Une morsure de chat ou de chien peut aussi causer une infection de plaie par *Pasteurella multocida*.

La rage est une maladie virale mortelle qui peut atteindre tous les mammifères, dont les chiens et les chats, et qui peut être transmise aux humains par morsure. **La vaccination des animaux est efficace pour prévenir la maladie.**

Les chauves-souris sont souvent infectées par le virus de la rage et sont à l'origine de la plupart des expositions ayant nécessité une vaccination. Il n'est pas nécessaire d'avoir ressenti la morsure d'une chauve-souris pour contracter l'infection, celle-ci pouvant être si minime qu'elle passe inaperçue.

5.2.5. Nuisances

Les puces attrapées par contact avec un animal infesté peuvent causer des problèmes passagers chez l'être humain. Le plus souvent, il s'agit d'une éruption avec démangeaison apparaissant sur les régions exposées du corps.

5.3. Blessures

Les morsures sont un problème très fréquent avec les animaux domestiques. Aux États-Unis, le nombre annuel de morsures animales est estimé à cinq cent mille. Les chiens sont responsables de la majorité des morsures, suivis de loin par les chats. **La moitié des cas de morsure concernent des enfants. La majorité (90 %) des victimes connaissent l'animal responsable,** et il s'agit du chien de la maison dans 30% des cas. Les deux principaux problèmes associés aux morsures sont les dommages aux tissus cutanés et les risques d'infection. L'ampleur du problème en service de garde n'a pas été évaluée.



Soins de l'animal

6

Le service de garde ne permet pas en général de donner des soins adéquats aux animaux. Dans toute leur spontanéité, les enfants peuvent, consciemment ou non, faire peur, déranger ou blesser les animaux. Ces derniers, même s'ils sont dociles, peuvent devenir agressifs ou tout simplement vouloir se défendre et blesser les personnes qui les approchent. De plus, les animaux représentent une charge de travail supplémentaire pour le personnel et doivent être laissés à eux-mêmes lorsque le centre de la petite enfance ou la garderie est fermé les soirs, les nuits, les fins de semaine et les jours fériés.

En milieu familial, il est très exigeant pour la responsable de donner à un animal tous les soins nécessaires en même temps qu'elle s'occupe des enfants inscrits à son service.



7

Recommandations

Afin de formuler nos recommandations sur la présence d'animaux en service de garde, nous allons, à la lumière des données présentées plus haut, passer en revue les principales catégories d'animaux domestiques.

■ Chats et chiens

Les chats et les chiens peuvent causer de l'allergie, plusieurs zoonoses et des blessures. Il n'est pas certain que l'animal appréciera beaucoup le contact quotidien avec plusieurs enfants en même temps et le fait d'être laissé seul les fins de semaine. Aussi, comme le stipulent le Règlement sur les centres de la petite enfance et celui sur les garderies, leur présence est-elle à proscrire.

■ Reptiles et amphibiens

Les animaux domestiques dont il est question ici sont le serpent, le lézard, la tortue, l'iguane et la salamandre. Le risque de salmonellose associé à la tortue est suffisamment important pour interdire leur présence non seulement en service de garde, mais aussi ailleurs.

Tous les autres reptiles et les amphibiens peuvent excréter des salmonelles et transmettre la salmonellose à l'humain. Même si le risque de contracter cette maladie peut être limité grâce à des mesures d'hygiène de base comme le lavage des mains, les difficultés d'application de cette mesure avec les jeunes enfants de même que le risque potentiel associé à une salmonellose nous incitent à ne pas recommander leur présence en service de garde.



■ Poissons

Il existe un risque d'infection associé aux poissons, particulièrement lié à la contamination de l'eau des aquariums par des salmonelles. La présence de poissons est donc à déconseiller en milieu de garde.

■ Petits rongeurs

Les risques d'allergie, d'infection et de blessure existent avec les petits rongeurs. Si le risque d'infection n'est probablement pas très important lorsque des mesures d'hygiène de base sont respectées, il n'en est pas de même avec le risque d'allergie, qui est beaucoup plus élevé. C'est pourquoi il est préférable d'interdire leur présence en service de garde.

■ Oiseaux

Les risques d'allergie et d'infection existent avec les oiseaux et justifient d'en interdire la présence. De même, les mangeoires à oiseaux exposent à coup sûr les enfants aux excréments des oiseaux si elles se trouvent dans leur aire de jeu.

■ Autres animaux

Posséder un singe, un furet ou tout autre animal sauvage est à proscrire pour la sécurité des enfants comme pour le bien-être de l'animal.

8

Conclusion

Un service de garde n'est pas un milieu propice pour côtoyer des animaux. Il existe un risque pour les enfants et les personnes y travaillant comme pour l'animal. La revue qui précède nous permet d'affirmer que la présence, permanente ou occasionnelle, d'animaux domestiques ou d'animaux sauvages dans les services de garde est à proscrire. La visite, même courte, d'un animal au service de garde est aussi à proscrire, car il peut laisser sur place des allergènes protéiques qui peuvent rester dans l'environnement pendant des semaines et être la source d'allergies.

Le CPISGEO favorise plutôt les contacts occasionnels lors de sorties (au zoo, à la ferme). Dans ces cas aussi, des précautions et mesures d'hygiène, dont le lavage des mains, doivent être prises. Comme nous l'avons mentionné précédemment, des cas de campylobactérioses et d'infections à *Escherichia Coli* O157 : H7 ont été rapportés dans ces circonstances.

Dans tous les cas, on prendra soin de bien informer au préalable les parents des risques inhérents à de telles visites. Si leur enfant est allergique ou asthmatique, ils pourront décider de le garder à la maison ou d'ajuster son traitement en conséquence.

Bibliographie

1. OWNBY, R. D. « Environmental Factors versus Genetic Determinants in Childhood Inhalant Allergies », *Journal of Allergy and Clinical Immunology*, vol. 86, part 1, 1990, p. 279-287.
2. SMITH, L. J., and R. G. SLAVIN. « Epidemiologic Considerations in Atopic Diseases », in C. W. BIERMAN and D. S. PEARLMAN. *Allergic Diseases from Infancy to Adulthood*, Philadelphia, WB Saunders, 1988, p. 121-129.
3. BUCKLEY, J. M., and D. S. DAVIS. « Controlling the Environment for Allergic Diseases », in C. W. BIERMAN and D. S. PEARLMAN. *Allergic Diseases from Infancy to Adulthood*, Philadelphia, WB Saunders, 1988, p. 239-246.
4. KJELLMAN, B., and R. PETTERSSON. « The Problem of Furred Pets in Childhood Atopic Disease », *Allergy*, vol. 38, n° 1, 1983, p. 65-73.
5. POPP, W., et al. « Risk Factors for Sensitization to Furred Pets », *Allergy*, vol. 45, n° 1, 1990, p. 75-79.
6. STEHR-GREEN, J. K., and P. M. SCHANTZ. « The Impact of Zoonotic Diseases Transmitted by Pets on Human Health and the Economy », *Veterinary Clinics of North America: Small Animal Practice*, vol. 17, n° 1, 1987, p. 1-15.
7. FOX, G. J., and N. S. LIPMAN. « Infections Transmitted by Large and Small Laboratory Animals », *Infectious Disease Clinics of North America*, vol. 5, n° 1, 1991, p. 131-163.
8. DION, R., *Salmonellose humaine et tortues, résumé de la problématique*, Montréal, DSC Maisonneuve-Rosemont, avril 1988.

9. ELLIOT, D. L., *et al.* « Pet-Associated Illness », *New England Journal of Medicine*, n° 313, 1985, p. 985-995.
10. LOAR, G. M. « Risks of Pet Ownership. The Family Practitioner's Viewpoint », *Veterinary Clinics of North America: Small Animal Practice*, vol. 17, n° 1, 1987, p. 17-25.
11. GOLDSTEIN, E. J. C. « Household Pets and Human Infections », *Infectious Disease Clinics of North America*, vol. 5, n° 1, 1991, p. 117-130.
12. GYORKOS, T. W., E. KOKOSKIN-NELSON, J. D. MACLEAN and J. C. SOTO. *Parasite Contamination of Sand and Soil from Daycare Sandboxes and Play Areas*, Montréal, Département d'épidémiologie et de biostatistique de l'Université McGill, 1992.
13. VIENS, P., I. MORISSET, I. STEFANESCU et H. STRYKOWSKI. « La toxoplasmose en milieu québécois. 1. Résultats d'une enquête séro-épidémiologique par la technique d'immunofluorescence », *Union médicale du Canada*, vol. 102, 1973, p. 227-229.
14. MORRISSETTE, I., S. CLAVEAU, C. TREMBLAY, J.-M. SAVOIE, M. GILBERT et M. GOURDEAU. « *Mycobacterium marinum* : 4 cas de la forme sporotrichoïde dans la région de Québec », Congrès annuel de l'Association des médecins microbiologistes infectiologues du Québec, Bromont (Québec), 7 et 8 juin 1990, abrégé n° 28.
15. GRIMES, J. E. « Zoonoses Acquired from Pet Birds », *Veterinary Clinics of North America: Small Animal Practice*, vol. 17, n° 1, 1987, p. 209-218.
16. GAULIN. C., C. VINCENT et J. ISMAÏL. *Bilan des infections à Salmonella Paratyphi B, variété Java dans la province de Québec de 2000 à 2003*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 10 décembre 2003.

17. CENTER FOR DISEASE CONTROL. «Reptile-Associated Salmonellosis – Selected States, 1998-2002», *Morbidity and Mortality Weekly Report*, vol. 52, n° 49, 2003, p. 1206-1209.
18. HUMPHREY, R. T., and A. FOWLES. «A Point Source Outbreak of Campylobacter Infection Related to Bird-Pecked Milk», *Epidemiology and Infection*, vol. 110, n° 2, 1993, p. 261-265.
19. MUNIR, A. K., R. EINARSSON and S. DREBORG. «Allergen Avoidance in a Day-Care Center», *Allergy*, vol. 51, n° 1, 1996, p. 36-41.
20. «Salmonellosis Associated with Chicks and Ducklings – Michigan and Missouri, Spring 1999», *Morbidity and Mortality Weekly Report*, vol. 49, n° 14, 2000, p. 297-299.
21. HEUVELINK, A. E., et al. «*Escherichia coli* O157 Infection Associated with a Petting Zoo», *Epidemiology and Infection*, vol. 129, n° 2, 2002, p. 295-302.
22. GARCIA, A., and J. G. FOX. «The Rabbit as a New Reservoir Host of Enterohemorrhagic *Escherichia coli*», *Emerging Infectious Diseases*, vol. 9, n° 12, 2003, p. 1592-1597.
23. FEIGIN, R. D., J. D. CHERRY, G. J., DEMMLER and S. L. KAPLAN. «Infectious Disease Spread from Animal to Humans», in R. D. FEIGIN et al. *Textbook of Pediatric Infectious Diseases*, Philadelphia, WB Saunders, 2004, p. 3224-3228.
24. «Outbreak of Salmonellosis Associated with Chicks and Ducklings at a Children's Nursery», *Communicable Disease Report. CDR Weekly*, vol. 10, n° 17, 2000, p. 149-152.
25. OWNBY, D. R., C. C. JOHNSON and E. L. PETERSON. «Exposure to Dogs and Cats in the First Year of Life and Risk of Allergic Sensitization at 6 to 7 Years of Age», *Journal of the American Medical Association*, vol. 288, n° 8, 2002, p. 963-972.

Ce document a été rédigé par le
Comité de prévention des infections
dans les services de garde à l'enfance
du Québec du ministère de la Santé
et des Services sociaux.

**Emploi,
Solidarité sociale
et Famille**

Québec 